

Arrêté n° AA-2026-05 du 04 septembre 2026
Portant délégation de signature financière de Ludovic CHATELLIER

Le Directeur de l'ISAE-ENSMA

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion financière et comptable ;
- Vu le décret n° 2016-1782 du 19 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers et notamment son article 4 ;
- Vu les statuts de l'ISAE-ENSMA ;
- Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 4 juillet 2022 portant nomination de Majdi KHOUDEIR au poste de directeur de l'ENSMA à compter du 1er septembre 2022 ;
- Vu l'arrêté AA-2026-04 du 04 septembre 2026 portant nomination de Ludovic CHATELLIER en tant que Chef du département d'enseignement Mécanique des Fluides et Aérodynamique (MFA) ;

ARRETE

Article 1

Délégation est donnée à Ludovic CHATELLIER en tant que Chef du département d'enseignement Mécanique des Fluides et Aérodynamique (MFA) de l'ISAE-ENSMA, à l'effet de signer ou de valider dans le système d'information dédié, dans la limite du seuil de procédure des marchés publics :

- les engagements juridiques. Les engagements juridiques devront recueillir le visa du service marché conformément à la procédure interne en vigueur ;
- la certification des services faits ;
- toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

Cette délégation de signature et validation est accordée sur l'entité budgétaire 900/AET/AETF01.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté abrogent tout arrêté de délégation de signature antérieur au bénéfice du même délégataire. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou des délégataires.

Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au recteur, chancelier des universités, et entre en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'ISAE-ENSMA.

Article 3

Le Directeur Général des Services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 04 septembre 2026, en trois exemplaires originaux.

Vu et accepté le 27/8/26
Par le délégataire,
Ludovic CHATELLIER



Le Directeur,
Majdi KHOUDEIR



Transmis à Monsieur le Recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur de l'Académie de Bordeaux,
Chancelier des Universités, le **04 SEP. 2026**